

## SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix sept février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Montberon, sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

**Date de convocation :** le mardi 11 février 2026

**Etaients présents, Mmes et MM. :**

Éric ANTONY, Jean-Luc BELLARIVA, Laetitia BOUCHE, Dominique CAILLAUD, Patrick CATALA, Gérard COGO, Marie-Laure DOUMAGNAC, Josette DUCRET, Pierre ESCARGUEL, Vanessa GILLES, Sylvie MIROUX, Eugène NKONGUE, Romain POUYENNE-VGNAU, Giovan RENARD, Nathalie SALLOIGNON, Thierry SAVIGNY

**Etaients absents ou excusés ayant donné procuration, en exécution de l'article L2121.20 du CGCT, Mmes et MM. :**

Marie-Hélène BARTHELEMY a donné procuration à Laetitia BOUCHE  
Karin CHOUREAU-BEC a donné procuration à Dominique CAILLAUD  
Thierry BILLOIN a donné procuration à Sylvie MIROUX

**Absents excusés :** Jean-Claude BRAGATO, Chantal CHANAL, Gilles DEVALON, Julie HIPOLITO,

**A été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121.15 du CGCT :** Laetitia BOUCHE obtenu à l'unanimité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Les conseillers présents sont au nombre de 16/23** et représentent le quorum des membres en exercice (12).  
Le Maire déclare la séance ouverte, l'assemblée peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

Nomenclature	Objet	Décision	Page
Préambule	Approbation du PV du conseil municipal du 4 décembre 2025	Unanimité	
Fiances locales	Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus	Acte	
	Approbation du Compte financier unique 2025	Majorité	

Mr le Maire a souhaité diffusé le film de présentation de l'ALAE réalisé par l'équipe d'animation et a profité par remercier l'ensemble des équipes pour leur travail et leur investissement.

Mr le Maire remercie également les membres de l'équipe municipale d'avoir siéger et œuvrer durant les 6 ans à ses côtés

Merci à tous pour votre implication.

### Approbation du PV du Conseil Municipal du 4 décembre 2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 octobre 2025 et demande aux conseillers municipaux si certains souhaitent émettre des remarques sur le compte rendu qui leur a été transmis par les services municipaux.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de séance du 4 décembre 2025.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 4 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité – « pour » soit 19 voix

## 1.FINANCES

### Délibération 2026-01 :Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

Rapporteur : Monsieur Thierry Savigny, Maire

#### Exposé :

**Monsieur le maire rappelle** que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a complété le Code général des collectivités territoriales (CGCT) par un nouvel article L2123-24-1-1. A destination des communes, il énonce que chaque année doit être établi « *un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein* ».

La Direction générale des collectivités locales (DGCL) a apporté les précisions sur l'interprétation de ces nouvelles dispositions et précise que cet état doit mentionner les indemnités de toute nature, perçues au titre du mandat municipal, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, PETR et de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Dans cette liste les élus de Montberon qui perçoivent des indemnités, n'en perçoivent qu'au titre de leur mandat municipal, ainsi qu'il suit, à l'exception de M. Thierry SAVIGNY. L'état des indemnités 2025 est retracé ci-après :

Nom Prénom	Qualité	Entité	Indemnités de fonction perçues en euros brut
MIROUX Sylvie	Adjointe	Mairie Montberon	6 584.40 €
COGO Gérard	Adjoint	Mairie Montberon	6 584.40
CATALA Patrick	Adjoint	Mairie Montberon	6 584.40
BOUCHE Laetitia	Adjointe	Mairie Montberon	6 584.40
ESCARGUEL Pierre	Adjoint	Mairie Montberon	6 584.40
CHANAL Chantal	Conseillère Déléguée	Mairie Montberon	2 733.48 €
BARTHELEMY Marie-Hélène	Conseillère Déléguée	Mairie Montberon	2 733.48
BELLARIVA Jean-Luc	Conseiller Délégué	Mairie Montberon	2 733.48
DOUMAGNAC Marie-Laure	Conseillère Déléguée	Mairie Montberon	2 733.48
POUYENNE-VIGNAU Romain	Conseiller Délégué	Mairie Montberon	2 733.48
RENARD Giovan	Conseiller Délégué	Mairie Montberon	2 733.48
SAVIGNY Thierry	Maire	Mairie Montberon	25 452.24 €
SAVIGNY Thierry	Vice-Président	C.C.C.B	12 198.36 €
SAVIGNY Thierry	Vice-Président	SDEHG	4 611.96 €
SAVIGNY Thierry	Vice-Président	SIE	5 050.92€
<b>TOTAL</b>			<b>96 636.36 €</b>

**Le conseil municipal prend acte de cette information**

**Délibération 2026-02 : Approbation du Compte financier unique 2025**

Rapporteur : Monsieur Romain POUYENNE-VIGNAU, délégué à la trajectoire financière

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le CFU doit être soumis au vote du conseil municipal.

Ce CFU fait apparaître d'une part les crédits votés pour l'exercice 2025 dans le budget primitif et les décisions modificatives et, d'autre part, les montants exécutés, les montants restant à réaliser, les rattachements des charges et produits, et le résultat de clôture.

Le compte financier unique, présenté en annexe, reprend toutes les opérations budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2025. De façon synthétique il s'établit comme suit :

Total des dépenses 2025 de fonctionnement :	2 674 511.535 €
Total des recettes 2025 de fonctionnement :	3 028 727.63 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 (Fonctionnement) :</b>	<b>354 216.10 €</b>
Résultats antérieurs reportés :	450 000.00 €
<b>Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :</b>	<b>804 216.10 €</b>
Total des dépenses 2025 d'investissement :	1 561 467.09 €
Total des recettes 2025 d'investissement :	1 259 886.91 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :</b>	<b>-301 580.18 €</b>
Solde des reports d'investissement antérieurs :	187 567.17 €
Restes à réaliser – besoin de financement :	-446 396.00 €
Restes à réaliser – excédent de financement :	592 495.00 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :</b>	<b>32 085.99 €</b>

Les excédents et résultat de l'exercice y compris les restes à réaliser s'établissent de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement :	804 216.10 €
Excédent d'investissement :	32 085.99 €
<b>Résultat de clôture l'exercice 2025 :</b>	<b>836 302.00 €</b>

La trajectoire est conforme au vote de budget et conforme aux objectifs votés lors du BP

Un niveau d'investissement très haut depuis deux ans, autour de 1 millions d'euros, malgré cela un excédent financier en raison d'une recherche et d'une implication de nos partenaires financiers.

**Le fonctionnement** a été articulé autour de 3 objectifs mentionnés dans la note de préparation: qualité de service notamment le péri scolaire

Des festivités importantes dont Viens dans ma Bulle le 24/05/2025 manifestation autour du handicap pour marquer les 10 ans de la Classe ULIS et les 20 ans de la loi sur le handicap de 2005, en début d'année « la nuit de lecture », en septembre, La Maison M fait son cinéma avec une extension sur l'école (création d'un court métrage avec 2 classes) mais aussi beaucoup de travaux réalisés en régie pour maintenir le patrimoine bâti de la commune.

**En investissement :**

*Ecole* : Des travaux de sécurité incendie et électrique ont été réalisés sur le groupe scolaire et acquisition de mobilier pour ALAE et cours d'école maternelle

Des travaux sur *l'église* : réfection de la toiture et reprise d'une chapelle

*Communication* : nouveau site internet et logo

Maison M : Toilettes publiques + aménagements pour rendre le parc avant un espace ouvert

*Cœur de village* : 2ème tranche

Pour le cœur de village global = 2 350 Millions reste à charge pour la commune autour de 500 000 € soit 22%

Remerciements des élus pour le travail sur ce dossier et les services

**Concernant les ratios :**

Bon niveau d'épargne brute de 333 309.94€

Capacité de désendettement 3.4 ans

L'effort constant de recherche de financement extérieur et un effort des services pour suivre une gestion rigoureuse permet d'atteindre ces résultats.

Mr CAILLAUD : Demande si il y a des efforts sur la consommation des énergies sur l'ensemble des bâtiments dont l'implication pour créer des îlots de fraîcheur en raison du réchauffement climatique ?

40% de l'école est couverte par de la climatisation pour un confort d'été

Au niveau de l'achat de la molécule électrique, nous achetons de manière très correcte avec un contrat de groupe auprès de l'UGAP

Avec les usagers du groupe scolaire nous œuvrons de pédagogie pour les sensibiliser

Le bureau d'étude SOCONER a proposé des solutions techniques pour prendre en compte la rénovation thermique dont le confort d'été de plus cette étude et les propositions tiennent compte de décret tertiaire pour le groupe scolaire Michel COLUCCI

**Le Compte Financier Unique présenté par Mr Pouyenne Vignau est mis aux voix.**

Mr le Maire se retire pour passer au vote du Compte financier unique 2025

Abstention 2 ( Mr CAILLAUD, Mme CHOUREAU BEC)

Vote pour 16

**Le CFU 2025 est approuvé à la majorité des membres**

**Informations du Conseil municipal sur les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal**

**Décision 2026-01** : signature contrat avec l'architecte Rinaldi pour déposer déclarations de travaux pour rénovation thermique du groupe scolaire Michel COLUCCI

**Décision 2026-02** : Acquisition d'une autolaveuse et une demande

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h12

Mr le Maire

Le secrétaire de séance

Thierry SAVIGNY

Laetitia BOUCHE